



## Abonnement 2018 Collectivité

Cet abonnement est souscrit par les collectivités, sociétés et organismes

Établissement / Collectivité

Adresse

Code Postal

Ville

Téléphone

Courriel

Adresse de facturation (si différente)

Souscrit un abonnement pour l'année 2018 (deux numéros doubles)

Premier abonnement

Renouvellement

N° abonné :

Règlement sur facture (joindre un bon de commande)

Règlement par chèque joint à l'ordre de l'ABIS

### Tarifs Abonnement annuel 2018 :

France Métropolitaine (TVA 2.10 %)

Revue en version papier : 58,77 € HT - 60 € TTC (frais d'envoi compris).

Revue en version papier et en version PDF \* : 68,56 € HT - 70 € TTC.

Étranger, CEE et Dom-Tom

Revue en version papier : 70 € TTC (frais d'envoi compris).

Revue en version papier et en version PDF \* : 80 € TTC.

\* si vous souscrivez à cette option vous recevrez BIBLIOTHÈQUE(S) en version PDF, par e-mail.

Ce bulletin est à renvoyer à : l'ABIS 31 rue de Chabrol 75010 Paris - SIRET 434 971 610 00010 - APE 5811Z

## Abonnement 2018 Individuel

Cet abonnement sera adressé à domicile et réglé par un paiement personnel

Nom, Prénom

Adresse personnelle

Code Postal

Ville

Téléphone

Courriel

Je souscris un abonnement pour l'année 2018 (deux numéros doubles)

Revue en version papier : 35 € TTC.

Revue en version papier et en version PDF \* : 45 € TTC.

Je joins un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'ABIS.

\* si vous souscrivez à cette option vous recevrez BIBLIOTHÈQUE(S) en version PDF, par e-mail.

Règlement en ligne pour les abonnements individuels : [www.abf.asso.fr](http://www.abf.asso.fr)

Remplissez le bulletin d'abonnement en ligne et réglez par carte bancaire

### Conditions générales d'abonnement

Deux abonnements possibles :

– Les collectivités, sociétés et organismes.

Le règlement peut s'effectuer sur facture (joindre alors un bon de commande à ce formulaire)

– Les personnes individuelles.

La livraison des revues se fera à l'adresse du domicile et le règlement par chèque joint à ce formulaire à l'ordre de l'ABIS.

L'abonnement est valable pour une année civile, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

Le tirage étant limité, il est conseillé aux abonnés de renouveler leur abonnement au cours du premier trimestre de l'année. Il est possible d'acquies certains anciens numéros à l'unité (dans la limite des stocks disponibles).

### Abonnement et adhésion à l'ABF : quelle différence ?

Le présent abonnement ne représente en aucun cas une adhésion à l'association. Si vous souhaitez adhérer en tant que personne individuelle ou collectivité, veuillez vous reporter au formulaire d'adhésion, disponible au siège ou sur le site internet : [www.abf.asso.fr](http://www.abf.asso.fr)